

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-22

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'association Cap-Rural – année 2019

Le Président expose :

Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et péri-urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- ◆ Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- ◆ Proposer des méthodes et des outils innovants
- ◆ Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décroisement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission de réseau rural régional.

Cap Rural propose notamment des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions de formation adaptées aux besoins des collectivités et aux enjeux de développement. Le montant 2019 de l'adhésion pour les Parcs naturels régionaux s'élève à 500 €.

Au vu des besoins et de l'intérêt des ressources proposées, le Président propose d'adhérer à Cap Rural pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer à l'association Cap Rural pour l'année 2019
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS